

## PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal tenue le **vingt-huitième jour du mois de juillet deux mille quinze**, à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à dix-neuf heures.

Sont présents :

M. Roland Weightman, conseiller,	district 1
Siège vacant,	district 2
M. Jacques Decoeur, conseiller,	district 3
M. Denis St-Jacques, conseiller et maire suppléant,	district 4
Siège vacant,	district 5
M. Michel Larente, conseiller,	district 6

Les membres présents forment le quorum.

Est absent :

M. le maire, André Jetté

Est aussi présent :

Monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

### POINT N° : 1

#### OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance est ouverte à 19 h 05 et présidée par monsieur Denis St-Jacques, maire suppléant de Saint-André-d'Argenteuil. monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

#### DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DU CONSEILLER MONSIEUR CAROL PRUD'HOMME AU DISTRICT 2 – EFFECTIF LE 28 JUILLET 2015

M. Carol Prud'homme dépose à la séance ordinaire du conseil municipal du 28 juillet 2015 une lettre de démission relativement au poste de conseiller au district 2 laquelle prendra effet immédiatement.

En vertu de *l'article 316 de LERM*, le secrétaire-trésorier de la municipalité doit déposer cet écrit (lettre de démission) au conseil à la première séance qui suit sa transmission c'est-à-dire dans notre cas le 3 août 2015.

En vertu de *l'article 333 de LERM*, c'est à la réunion du 3 août 2015 que la constatation de la vacance du poste se fera au conseil municipal.

### POINT N° : 2

2015-07-R209

#### APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 28 JUILLET 2015

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte l'ordre du jour en y ajoutant le point suivant :

- Ajout du point 6.6 - Corporation du développement communautaire de STADA – Fonds de démarrage.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

### **POINT N° : 3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2015-07-R210**

#### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 JUILLET 2015**

CONSIDÉRANT que le greffier a remis une copie du procès-verbal, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

### **POINT N° : 4 GESTION ADMINISTRATIVE**

#### **POINT N° : 4.1 AVIS DE MOTION**

##### **POINT N° : 4.1.1**

**AVIS DE MOTION**

Est donné par monsieur le conseiller Roland Weightman qu'un règlement portant le numéro 81-D concernant la tarification dans le camping du parc Carillon et les modalités applicables lors de réservations sera présenté lors d'une séance ultérieure en vue de son adoption par le Conseil municipal.

#### **POINT N° : 4.2 PROJETS DE RÈGLEMENT**

#### **POINT N° : 4.3 ADOPTION DE RÈGLEMENTS:**

#### **POINT N° : 4.4**

#### **CORRESPONDANCE**

Dépôt du bordereau de la correspondance du mois de juillet 2015.

#### **POINT N° : 4.5 DÉPÔT DE REQUÊTES DE CITOYENS :**

#### **POINT N° : 4.6 MOTION DE FÉLICITATIONS**

##### **POINT N° : 4.6.1**

**2015-07-R211**

#### **MOTION DE FELICITATIONS A MLLE JULIETTE PRUD'HOMME**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur ;

Que la présente motion soit envoyée à une jeune citoyenne de 11 ans de Saint-André-d'Argenteuil, Mlle Juliette Prud'homme. Félicitations à Mlle Prud'homme qui a relevé le Défi têtes rasées de Leucan, le 18 juin dernier et ainsi amasser à elle seule près de 2 000 \$ pour la cause.

Toutes nos félicitations pour ce beau geste.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

*c. c. Mlle Juliette Prud'homme*

**POINT N° : 4.6.2**

**2015-07-R212**

**MOTION DE FELICITATIONS A MADAME ELAINE FULLER**

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente ;

De féliciter madame Elaine Fuller, récipiendaire du prix Marion Phelps 2015, pour sa contribution exceptionnelle et de longue durée dans le domaine de la sauvegarde et de la promotion du patrimoine d'expression anglaise dans la province de Québec. Mme Fuller a reçu le prix Marion Phelps 2015 lors de la 15<sup>e</sup> Convention annuelle du Réseau du patrimoine anglophone du Québec.

Toutes nos félicitations.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

*c. c. Mme Elaine Fuller*

**POINT N° : 4.7**

**2015-07-R213**

**FESTIVAL DE MUSIQUE ELECTRONIQUE AIM**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil a signé un contrat avec AIM EXPÉRIENCE pour la présentation d'un festival de musique électronique;

CONSIDÉRANT que le festival a eu lieu les 26, 27 et 28 juin 2015 et que le promoteur a respecté ses engagements;

CONSIDÉRANT que le promoteur demande une résolution pour la présentation du spectacle pour les années futures telles que mentionnées dans le contrat du 21 novembre 2014;

CONSIDÉRANT que la Municipalité et le promoteur s'engagent à négocier un avenant au contrat d'ici le 21 août 2015;

CONSIDÉRANT que si aucune entente n'intervient d'ici le 21 août 2015, cette résolution devient nul;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur, appuyé par monsieur le conseiller \_\_\_\_\_ :

Que les membres du conseil municipal souhaitent le retour du festival électronique pour les années futures.

Monsieur le conseiller Roland Weightman demande aux autres élus de se prononcer sur la présente résolution :

Monsieur le conseiller Jacques Decoeur est **pour**.

Monsieur le conseiller Michel Larente est **contre**.

Monsieur le conseiller Roland Weightman est **contre**.

LA RÉSOLUTION **EST REJETÉE** PAR LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS.

c. c. M. François Caron Lebaron, administrateur, AIM Expérience  
M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

**POINT N° : 4.8**

2015-07-R214

**PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RECREATIVES - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET DE LA PATINOIRE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil doit présenter une demande dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives pour le projet de la patinoire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Roland Weightman:

Que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à compléter et signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Monsieur le conseiller Jacques Decoeur demande aux autres élus de se prononcer sur la présente résolution :

Monsieur le conseiller Michel Larente est **pour**.  
Monsieur le conseiller Roland Weightman est **pour**.  
Monsieur le conseiller Jacques Decoeur est **contre**.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR LES CONSEILLERS**

c. c. M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

**POINT N° : 5**

**1<sup>er</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Denis St-Jacques, maire suppléant ouvre la période de questions à 19 h 30 pour se terminer à 19 h 40.

Quatre ( 4 ) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

**POINT N° : 6 GESTION FINANCIÈRE**

**POINT N° : 6.1**

2015-07-R215

**COMPTE À PAYER**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur, appuyé par monsieur le conseiller Roland Weightman et résolu:

QUE les comptes énumérés dans la liste des déboursés pour la période du 8 juillet 2015 au 1<sup>er</sup> août 2015, totalisant 211 159,99 \$ pour le fonds d'administration soient adoptés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par le directeur général par intérim et le maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim atteste qu'il y a des crédits budgétaires pour assumer ladite décision.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

**POINT N° : 6.1.1**

### **DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS BANCAIRES**

Dépôt de la liste des virements bancaires pour la période du 8 juillet 2015 au 1<sup>er</sup> août 2015 par le directeur des finances et trésorier adjoint en vertu du règlement 58-C au montant de 2 784,24 \$.

#### **POINT N° : 6.2**

### **DÉPÔT DU RAPPORT DES ACHATS EFFECTUÉS EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR ET ENGAGEMENT FINANCIER**

Achats autorisés en vertu du règlement n° 80-C – Délégation de pouvoir - Liste

#### **POINT N° : 6.3**

### **DEPOT DU RAPPORT BUDGETAIRE AU 24 JUILLET 2015**

Rapport budgétaire au 24 juillet 2015

#### **POINT N° : 6.4**

### **DEPOT DES RAPPORTS MENSUELS AU 24 JUILLET 2015**

- Solde des folios bancaires au 24 juillet 2015 ;
- Taxes à recevoir au 24 juillet 2015.

#### **POINT N° : 6.5 SOUTIEN FINANCIER**

##### **POINT N° : 6.5.1**

2015-07-R216

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DU CENTRE D'AIDE PERSONNES TRAUMATISEES CRANIENNES ET HANDICAPEES PHYSIQUES LAURENTIDES (CAPTCHPL)**

CONSIDÉRANT que le Centre d'Aide Personnes Traumatisées Crâniennes et Handicapées Physiques Laurentides (CAPTCHPL) est un organisme communautaire sans but lucratif et de charité qui existe depuis septembre 1997;

CONSIDÉRANT que les besoins de l'organisme est d'offrir davantage de services adaptés dans le but d'inclusion sociale à toute personne traumatisée crânienne et handicapée physique et leurs proches et ce, sur tout le territoire des Laurentides;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, Appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente  
Et résolu :

Que la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte de verser à titre d'aide financière une somme de 100 \$.

De payer cette dépense à même le code budgétaire 1-02-701-90-971.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

*c.c. CAPTCHPL, M. Michel Lajeunesse, directeur général  
Service des finances, M. Benoît Grimard*

##### **POINT N° : 6.5.2**

2015-07-R217

### **9<sup>E</sup> EDITION DU TOURNOI DE GOLF DES MAIRES DE LA MRC D'ARGENTEUIL - PARTICIPATION**

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de la 9e édition du tournoi de golf des Maires de la MRC d'Argenteuil qui se tiendra le 19 août prochain au Club de golf de Lachute et que l'objectif de cet événement est de mobiliser les forces vives d'Argenteuil, en vue de recueillir des sommes qui seront redistribuées à la population argenteuilloise par le biais du Fonds pour le sport amateur et l'activité physique sous toutes ses formes;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Roland Weightman:

D'autoriser la participation de M. André Jetté, maire et la présence de M. Denis St-Jacques au tournoi de golf des Maires de la MRC d'Argenteuil qui aura lieu le 19 août prochain.

De payer la somme de 240 \$ taxes incluses.

Que cette somme soit imputée à même le fonds GENS code budgétaire 1-02-701-90-972

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

*c.c. MRC d'Argenteuil  
Service des finances, M. Benoît Grimard*

**POINT N° : 6.6**

2015-07-R218

**CORPORATION DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE STADA – FONDS DE DEMARRAGE**

CONSIDÉRANT que la Corporation du développement communautaire de STADA est en période de démarrage;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal reconnaît qu'il est difficile pour la Corporation de remettre les montants reçus pour le fonds de démarrage;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

Que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil ne demandera pas de remboursement avant la fin de l'exercice financier 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

*c.c. Lavallée/Binette/Brière/Ouellette, CPA, Mme Julie Brière CPA, auditeur, CA  
Corporation du développement communautaire de STADA, M. Michel Larente  
Service des finances, M. Benoît Grimard*

**POINT N° : 7 TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU**

**POINT N° : 7.1**

2015-07-R219

**OCTROI DU CONTRAT RELATIVEMENT AUX TRAVAUX DE REFECTION DE LA CHAUSSEE SUR UNE SECTION DU CH. COTEAU-DES-HETRES**

CONSIDÉRANT que la Municipalité prévoit des travaux de réfection de la chaussée sur une section du ch. Coteau-des-Hêtres;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé une proposition de prix auprès de la compagnie Construction et Pavage d'Argenteuil inc. pour exécuter les travaux;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

D'accepter l'offre de service pour la réfection de la chaussée sur une section du ch. Coteau-des-Hêtres, soit la compagnie « Construction et Pavage d'Argenteuil inc » au montant de 7 392.91\$, plus les taxes applicables pour l'exécution des travaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

*c. c. Cie Construction et Pavage d'Argenteuil inc.  
Service des finances, Monsieur Benoit Grimard  
Service des travaux publics, monsieur Gilbert Ladouceur*

**POINT N° : 7.2**

2015-07-R220

**OCTROI DU CONTRAT RELATIVEMENT AUX TRAVAUX DE REFECTION DE LA CHAUSSEE SUR LA RUE DU QUAI ( SECTEUR CARILLON )**

CONSIDÉRANT que la Municipalité prévoit des travaux de réfection de la chaussée sur la rue du Quai ( secteur Carillon ).

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé une proposition de prix auprès de la compagnie Construction et Pavage d'Argenteuil inc. pour exécuter les travaux.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Roland Weightman :

D'accepter l'offre de service pour la réfection de la chaussée sur la rue du Quai (secteur Carillon), soit la compagnie « Construction et Pavage d'Argenteuil inc » au montant de 15 568.60\$, plus les taxes applicables pour l'exécution des travaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

*c. c. Cie Construction et Pavage d'Argenteuil inc.  
Service des finances, Monsieur Benoit Grimard  
Service des travaux publics, monsieur Gilbert Ladouceur*

**POINT N° : 8 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**POINT N° : 8.1**

2015-07-R221

**DEMANDE DE DEROGATION MINEURE # 2015-006 – 257-259, ROUTE DU LONG-SAULT**

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 257-259, route du Long-Sault afin de permettre que la hauteur du bâtiment soit de 10 mètres alors que le premier alinéa de l'article 303 du règlement de zonage # 47 prévoit une hauteur maximale de 6,0 mètres;

CONSIDÉRANT que le bâtiment est existant;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 15 juillet 2015;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que cette demande ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT l'avis public du 13 juillet 2015;

**CONSULTATION PUBLIQUE : (aucun commentaire);**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Roland Weightman :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure #2015-006 pour le 257-259, route du Long-Sault afin de permettre que la hauteur du bâtiment soit de 10 mètres alors que le premier alinéa de l'article 303 du règlement de zonage # 47 prévoit une hauteur maximale de 6,0 mètres **sans condition**.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

*c.c. Propriétaire  
Service d'urbanisme*

**POINT N° : 8.2**

2015-07-R222

**DEMANDE DE PIIA – 257-259, ROUTE DU LONG-SAULT (CONSTRUCTION D'UN POSTE D'ESSENCE AVEC DEPANNEUR)**

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant la construction d'un poste d'essence avec dépanneur a été déposée pour le 257-259, route du Long-Sault;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 15 juillet 2015;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA au 257-259, route du Long-Sault visant la construction d'un poste d'essence avec dépanneur telle que présentée **sans condition**.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

*c.c. Propriétaire  
Service d'urbanisme*

**POINT N° : 8.3**

2015-07-R223

**DEMANDE DE PIIA – 1, RUE DE LA SEIGNEURIE NORD (CHANGEMENT DE COULEUR DES REVETEMENTS EXTERIEURS ET MODIFICATION DE L'AVANT-TOIT)**

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant le changement de couleur du revêtement extérieur, de la toiture et une modification de l'avant-toit a été déposée pour le 1, rue de la Seigneurie Nord;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 15 juillet 2015;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Roland Weightman :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA au 1, rue de la Seigneurie Nord visant le changement de couleur du revêtement extérieur, de la toiture et une modification de l'avant-toit telle que présentée **sans condition**.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

*c.c. Propriétaire  
Service d'urbanisme*

**POINT N° : 8.4**



2015-07-R224

**DEMANDE DE PIIA – 1555, CHEMIN DU COTEAU-DES-HETRES (LE LOTISSEMENT)**

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant le lotissement a été déposée pour le 1555, chemin du Coteau-des-Hêtres;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 15 juillet 2015;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Roland Weightman :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA au 1555, chemin du Coteau-des-Hêtres visant le lotissement telle que présentée **sans condition**.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

*c.c. Propriétaire  
Service d'urbanisme*

**POINT N° : 9 SANTÉ, BIEN-ÊTRE**

**POINT N° : 9.1**

**AUCUN POINT SOUMIS**

**POINT N° : 10 LOISIRS ET CULTURE**

**POINT N° : 10.1**

**RAPPORT DE LA BIBLIOTHEQUE**

Aucun rapport soumis de la bibliothèque;

**POINT N° : 10.2**

**COMPTE RENDU DE DIFFERENTS COMITES**

Compte rendu du Service récréatif et communautaire;

**POINT N° : 11 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**POINT N° : 11.1**

**RAPPORT D'INTERVENTION DU SERVICE DE SECURITE INCENDIE POUR LE MOIS DE JUILLET 2015**

Dépôt du rapport d'intervention du service de sécurité incendie pour le mois de juillet 2015.

**POINT N° : 12**

**2<sup>e</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire suppléant ouvre la période de questions à 20 h 02 pour se terminer à 20 h 02.

Aucune personne ne demande à se faire entendre.

**POINT N° : 13**

**2015-07-R225**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente:

***De lever*** la séance à 20 h 03 considérant que le contenu de l'ordre du jour est entièrement traité.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS***

**Signatures :**

---

**Benoît Grimard,  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier par intérim**

---

**Denis St-Jacques,  
Maire suppléant**